



Les Députés

Les Dossiers

Les Citoyens

FAQ

Rechercher un député, une ville, un mot, ...



Non, NosDéputés.fr ne ferme pas et ne provoque pas d'inflation législative : [Cliquez ici !](#)



**Marc Le Fur**

## Question N° 29242 au Ministère des solidarités

[source](#)

### Question soumise le 5 mai 2020

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la prise en charge des accueillants familiaux au cours de l'épidémie de covid-19. Les accueillants familiaux assistent à temps plein les personnes âgées ou en situation de handicap. L'accueil familial est une offre intermédiaire entre le maintien à domicile et l'hébergement collectif en établissement. Il répond à des demandes de prise en charge durable ou d'accueil temporaire. Les accueillants familiaux prennent quotidiennement soin de 15 000 personnes âgées ou handicapées. Leur sens des responsabilités et le caractère familial de leur accueil ont amené les 10 000 accueillants familiaux à prendre des mesures de protection en amont du confinement. Cette vigilance a permis de limiter à un petit nombre le nombre de personnes affectées. Toutefois, les plans de soutien liés à l'épidémie de covid-19 ne les mentionnent pas alors que cette branche du secteur médico-social a tout autant été bouleversée. Ces derniers, sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, continuent pendant cette crise sanitaire leur mission : assurer la santé, la sécurité, le bien-être physique et moral des personnes accueillies. Toutefois, certains d'entre eux, en raison du confinement, n'accueillent plus personne et se retrouvent donc sans aucun revenu. Agréés par les conseils départementaux qui assurent le suivi et la surveillance des familles, ces aidants sont en outre exclus de l'allocation chômage alors que, depuis 2018, ils contribuent au financement de l'Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unedic). Depuis le début de la crise sanitaire du covid-19, aucune décision nationale n'a été prise afin de soutenir financièrement les accueillants. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement serait favorable à la mise en place d'une indemnité compensatrice pour les accueillants familiaux au même titre que les personnels des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) sur le modèle des primes et s'il est prévu de les rendre éligibles à un éventuel plan d'indemnisation ou au fonds de solidarité.

**Être alerté lorsque cette question aura une réponse**



par e-mail

### Réponse

Cette question n'a pas encore de réponse.